

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_033_2018

Programmes pluriannuels de gestion du Tarn et de la Jonte 2016-2020 (2^e et 3^e tranches de gestion)

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'objectif « Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;

Vu les délibérations n°DE_020_2015 du 7 juillet 2015 et DE_057_2014 du 4 décembre 2014 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causes relatives à l'approbation des PPG Tarn et Jonte-Fraissinet et à la déclaration d'intérêt général (DIG) correspondante ;

Vu les délibérations n°DE_022_2017 du 23 mars 2017 et DE_010_2017 du 13 février 2017 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causes relatives au lancement des deuxièmes tranches des PPG Tarn et Jonte-Fraissinet ;

Vu les délibérations n°DE_011_2018BIS et DE_012-2018BIS du 20 mars 2018 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causes relative au lancement des troisièmes tranches des PPG Tarn et Jonte-Fraissinet ;

Considérant la reprise des compétences et donc des engagements du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causes (au 1^{er} avril 2018) par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Confirme la reprise des actions « Deuxième tranche de gestion du PPG Tarn », « Deuxième tranche de gestion du PPG Jonte », « Troisième tranche de gestion du PPG Tarn » et « Troisième tranche de gestion du

PPG Jonte » selon les termes des délibérations n°s DE_022_2017 du 23 mars 2017, DE_010_2017 du 13 février 2017, DE_011_2018BIS et DE_012-2018BIS du 20 mars 2018 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causes ;

Rappelle les travaux qui restent à mener dans ces différentes actions :

Actions	Deuxième tranche de gestion du PPG Tarn	Deuxième tranche de gestion du PPG Jonte	Troisième tranche de gestion du PPG Tarn	Troisième tranche de gestion du PPG Jonte
Travaux	Gestion de la ripisylve	Lutte contre la renouée du Japon	Lutte contre la renouée du Japon	Gestion de la ripisylve
Secteurs	Prades – Hauterives (Gorges-du-Tarn-Causse)	Pisciculture du Rozier	5 foyers entre Ispagnac et Castelbouc	Le Maynial – Le Rozier
Entreprises retenues	Serpe (34)	En cours	Chaudesaygues (48)	Larochette paysage (48)
Montants prévisionnels	39 000 € TTC	400 € TTC	19 248 € TTC + 10% d'imprévus	16 296 € TTC + 10% d'imprévus
Plans de financement prévisionnels	Agence de l'eau Adour-Garonne : 23 400 € (60%), Conseil régional de l'Occitanie : 3 900 € (10%) Conseil départemental de la Lozère : 3 900 € (10%), Autofinancement : 7 800 € (20%)	Conseil départemental de la Lozère : 40 € (10%), Autofinancement : 360 € (90%)	Agence de l'eau Adour-Garonne : 12 703,68 € (60%), Conseil régional de l'Occitanie et/ou Conseil départemental de la Lozère : 4 234,56 € (entre 0% et 20%), Autofinancement : 4 234,56 € (entre 20% et 40%)	Agence de l'eau Adour-Garonne : 10 755,36 € (60%), Conseil régional de l'Occitanie et/ou Conseils départementaux (Aveyron/Lozère) : 3 585,13 € (entre 0 et 20%), Autofinancement : 3 585,13 € (entre 20% et 40%)

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette opération, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Précise que les actions « Deuxième tranche de gestion du PPG Tarn » et « Deuxième tranche de gestion du PPG Jonte » concernent l'unité géographique « Gorges du Tarn et Jonte » et que leur autofinancement sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 3 ;

Précise que les actions « Troisième tranche de gestion du PPG Tarn » et « Troisième tranche de gestion du PPG Jonte » concernent l'unité géographique « Gorges du Tarn et Jonte » et que leur autofinancement sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 2 ;

Demande que la déclaration d'intérêt général relative aux PPG Tarn et Jonte-Fraissinet établie par les préfets de Lozère et d'Aveyron par arrêté n°DDT-BIEF 2016-274-001 du 30 septembre 2016 soit transférée au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Demande que les subventions qui ont déjà été octroyées pour ces actions sur la base des délibérations n°s DE_022_2017 du 23 mars 2017, DE_010_2017 du 13 février 2017, DE_011_2018BIS et DE_012-2018BIS du 20 mars 2018 du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causes soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations, notamment avec les entreprises retenues pour les travaux et les financeurs.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2018

Sous-Préfecture
de FLORAC (Lozère)
REÇU le 27 AVR. 2018

